

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009**

**PARTIE TEMPORAIRE**

Armée de terre

Texte n°55

**CIRCULAIRE N° 550190/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD**

relative aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2009 pour l'accès au grade de major de l'armée de terre.

*Du 17 février 2009*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau « concours ».*

**CIRCULAIRE N° 550190/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD relative aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2009 pour l'accès au grade de major de l'armée de terre.**

*Du 17 février 2009*

NOR D E F T 0 9 5 0 3 9 3 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008. ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 323.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié.

Décret n° 2008-931 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008. ; BOEM 311-0.2.1, 313.1, 321.1, 323.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié.

Décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 38 ; signalé au BOC 43/2008. ; BOEM 300.3.1, 311-6.4.1, 313.1, 331.2.1).

Arrêté du 30 janvier 2009 (BOC N°9 du 23 février 2009, texte 13. ; BOEM 311-0.3.2.2, 621-4.4.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Référence de publication :* BOC N°12 du 4 mai 2009, texte 55.

---

Les épreuves de sélection professionnelle (ESP) 2009 pour l'accès au grade de major de l'armée de terre se dérouleront aux dates suivantes :

- épreuves d'admissibilité : le jeudi 10 septembre 2009 ;
- épreuves d'admission : entre le 14 novembre et le 29 novembre 2009.

La présente circulaire définit, en annexes, les principes d'organisation et de déroulement de ces épreuves, la composition des jurys et de la cellule de mise en œuvre.

Les conditions d'établissement et d'acheminement des dossiers de candidature paraîtront par circulaire sous timbre de la direction des ressources humaines de l'armée de terre / bureau politique des ressources humaines (DRHAT/BPRH).

La liste des candidats autorisés à subir les épreuves sera transmise à la DRHAT / sous-direction recrutement et de la reconversion / bureau concours (DRHAT/SDRR/BC) par la DRHAT/service gestion du personnel/coordination des carrières et de la mobilité (DRHAT/CCM/CAR) pour le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Aucun dossier de candidature ne sera accepté par la DRHAT/SDRR/BC après cette date.

Les éventuels comptes rendus de désistement seront adressés par message à la DRHAT/CCM, avec copie à la DRHAT/SDRR/BC et à la région terre (RT) d'appartenance.

*Le général,  
sous-directeur du recrutement et de la reconversion  
de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,*

Philippe PONTIES.

ANNEXE I.  
**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

Ces épreuves se dérouleront le jeudi 10 septembre 2009 aux horaires suivants :

- 08h00 - 11h00 : analyse de texte ;
- 13h30 - 14h00 : questionnaire à choix multiple (QCM) de langue anglaise ;
- 15h00 - 17h30 : QCM de culture générale.

## 1. NATURE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

La nature des épreuves d'admissibilité est définie à l'article 9 et en annexe I de l'arrêté cité en référence.

### 1.1. **Épreuve d'analyse de texte.**

L'épreuve d'une durée de trois heures, coefficient 6, consiste en l'analyse d'un texte rédigé en français portant sur un fait de société. L'effort personnel de lecture de la presse quotidienne, des magazines et d'ouvrages divers doit permettre aux candidats d'appréhender le texte proposé.

Cette épreuve comporte :

- deux questions de compréhension portant sur le texte, à traiter en dix lignes maximum par question ;
- une question imposant une prise de position développée et argumentée s'appuyant, en particulier, sur une analyse critique du contenu du texte.

Cette épreuve fait l'objet d'une double correction. Toute note inférieure ou égale à 4 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

### 1.2. **Questionnaire à choix multiple de culture générale.**

Ce QCM, d'une durée de deux heures trente, coefficient 3, comporte cent questions de culture générale portant sur : l'orthographe, le vocabulaire, la grammaire, la géographie, les relations internationales, l'Europe, les religions dans le monde, l'environnement, l'histoire et les connaissances militaires.

Cette épreuve a pour objectif d'apprécier le niveau de culture générale du candidat et l'intérêt qu'il porte au monde et aux questions civiles ou militaires.

Chaque question comprend quatre propositions de réponse, dont une seule est exacte.

### 1.3. **Questionnaire à choix multiple de langue anglaise.**

Ce QCM, d'une durée de trente minutes, coefficient 1, comporte dix textes de difficulté variable. Chaque texte comprend deux questions avec quatre propositions par question, dont une seule est exacte.

Le niveau requis est celui de l'attestation pratique élémentaire de langue.

L'objectif de l'épreuve est d'apprécier le niveau d'anglais du candidat et sa capacité de compréhension.

## 2. ORGANISATION DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront dans un centre unique : « La Maison des examens », 7, rue Ernest Renan, 94114 Arcueil. Le bureau concours de la DRHAT/SDRR est chargé de l'organisation des épreuves.

## 2.1. Convocation des candidats.

La note d'organisation des épreuves d'admissibilité (à paraître fin juin 2009) sera adressée aux candidats par leur RT d'appartenance, accompagnée d'un bordereau d'envoi (BE) faisant office de « titre de convocation ».

## 2.2. Désignation et convocation de la commission de surveillance.

La désignation des membres de la commission de surveillance est à la charge des RT. Les besoins en personnel sont définis dans le tableau ci-dessous :

POSTE.	GRADE.	FONCTION.	DÉSIGNATION À CHARGE :				
			RT IDF	RT NO	RT NE	RT SE	RT SO
Président.	Officier supérieur.	Titulaire.	1	----	----	----	----
		Suppléant.	1	----	----	----	----
Officier de salle.	Capitaine.	Titulaire.	8				
		Suppléant.	----	1	1	1	1
Surveillant.	Sous-officier supérieur.	Titulaire.	4 féminins	9 (dont 1 féminin)	9 (dont 1 féminin)	9 (dont 1 féminin)	9 (dont 1 féminin)
		Suppléant(e).	----	1 féminin	1 féminin	1 féminin	1 féminin

Désignation : chaque région terre adressera pour le 15 juin 2009 la liste du personnel désigné (titulaire et suppléant) par message à COFAT CONCOURS VINCENNES. Ce message devra comporter pour chaque personnel : les nom, prénom, grade, unité, numéro France Télécom du bureau et adresse télégraphique de l'unité.

Convocation : les membres de la commission (présidents titulaire et suppléant, officiers titulaires et sous-officiers titulaires) se présenteront à la DRHAT/SDRR/BC (Fort-Neuf de Vincennes) le mercredi 9 septembre 2009 à 09h00 (présentation de la mission, prise de consignes, préparation des salles). Leur mission s'achèvera le jeudi 10 septembre, à l'issue de la réintégration des copies.

La nomination de la commission sera effectuée par le bureau concours par message adressé au personnel désigné. Les modalités de la mission seront précisées dans ce message.

## 3. DISPOSITIONS FINANCIÈRES.

Imputation sur les crédits cités ci-dessous pour l'ensemble du personnel d'active ou de réserve :

- code autorité : TOKU11 ;
- BOP-OBI : 17811C-350804 ;
- MPA : 178227 ;
- code activité 171/N : commission de surveillance et membres du jury ;
- code activité 171/M : candidats.

Il ne sera procédé à aucun remboursement de carburant.

ANNEXE II.  
**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

Ces épreuves se dérouleront entre le 14 novembre et le 29 novembre 2009. L'organisation générale des épreuves d'admission fera l'objet d'une note à paraître sous timbre DRHAT/SDRR/BC (en octobre 2009) qui sera adressée aux organismes chargés de l'organisation des épreuves d'admission.

Les candidats admissibles seront convoqués par ces organismes et répartis en séries. Chaque série se déroulera de la façon suivante :

JOURNÉE.		ÉPREUVES.
1er jour	Matin.	Saisie du <i>curriculum vitæ</i> ou épreuves de sport.
	Après-midi.	Épreuves de sport ou saisie du <i>curriculum vitæ</i> .
2e jour	Journée.	Épreuves d'entretien.

Rappel :

- selon le déroulement choisi pour le 1<sup>er</sup> jour, celui-ci devra être appliqué à l'identique pour tous les candidats des ESP d'un même domaine de spécialités ;
- l'ordre de passage des deux épreuves orales (« aptitude générale » et « connaissance du domaine de spécialités ») peut être différent pour les candidats des ESP d'un même domaine de spécialités ;
- les épreuves de sport optionnelles et facultatives peuvent se dérouler dans n'importe quel ordre, mais les candidats des ESP d'un même domaine de spécialités doivent tous les effectuer dans le même ordre.

Chaque fois que possible, les épreuves sportives se dérouleront le matin.

## 1. NATURE DES ÉPREUVES D'ADMISSION.

### 1.1. Le *curriculum vitæ*.

Cette épreuve, d'une durée de deux heures, est affectée du coefficient 1.

La veille de l'épreuve d'entretien, dans une salle équipée d'ordinateurs ayant la même configuration, les candidats doivent saisir sur ordinateur et éditer leur *curriculum vitæ* (CV), avec une aide strictement limitée à la résolution d'une panne informatique éventuelle. Aucun document n'est autorisé pour cette épreuve. Une fois édités, ces *curriculum vitæ* sont remis en copie à chaque examinateur des épreuves d'admission.

L'objectif est d'évaluer la capacité de rédaction et de synthèse du candidat, ses motivations et sa maîtrise de l'outil informatique.

*Précisions :*

- les ordinateurs utilisés par les candidats des ESP d'un même domaine de spécialités sont dans la même configuration (présentation, système d'exploitation et logiciels installés). Avant le début de l'épreuve, l'ordinateur est allumé, prêt à être utilisé en cliquant sur le bouton « démarrer » ; aucun raccourci de logiciel ne doit apparaître sur l'écran ;
- forme du CV :
  - il doit comporter deux pages maximum : la première page comprend le CV et la seconde page est consacrée aux motivations (en une vingtaine de lignes) ;

- il est rédigé en police « *Times New Roman* », taille 11 ; chaque feuille est numérotée ;
- aucun modèle particulier n'est imposé. Il doit cependant comporter au minimum les éléments suivants : état civil, diplômes civils, formation initiale, diplômes et qualifications militaires, emplois tenus, fonction du moment, missions particulières, centres d'intérêt du candidat ;
- il est obligatoirement signé par le candidat à la fin de l'épreuve.

### **1.2. Épreuve d'aptitude générale.**

Cette épreuve comporte un entretien du candidat avec deux examinateurs désignés par le président du jury.

Cet entretien, d'une durée de quarante minutes, est affecté du coefficient 5.

Au moment de l'épreuve, chaque candidat tire au sort deux sujets d'actualité, l'un se rapportant à la défense et l'autre aux grands problèmes contemporains. Le candidat traite au choix l'un d'entre eux. Il dispose alors d'un temps de préparation de vingt minutes. Il expose ensuite pendant dix minutes le sujet choisi. Puis, à partir de l'exposé et en s'appuyant sur le curriculum vitæ du candidat, les examinateurs apprécient, pendant trente minutes, l'expérience professionnelle du candidat, ses motivations, sa culture générale, sa qualité d'expression et son aptitude à exercer des fonctions et des responsabilités de niveau supérieur.

L'objectif est d'évaluer la capacité de réflexion, de raisonnement et d'expression orale du candidat, sa capacité à construire une thèse sur un sujet d'actualité civil ou militaire et enfin de le juger en termes de savoir-être.

Toute note inférieure ou égale à 4 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

*Précisions :*

- aucun document n'est autorisé pendant la préparation ;
- les sujets tirés au sort sont systématiquement écartés des tirages au sort suivants.

### **1.3. Épreuve de connaissance du domaine de spécialités.**

L'épreuve de connaissance du domaine de spécialités, d'une durée de quarante minutes et de coefficient 4, dont l'objectif est d'évaluer la compétence acquise par le candidat dans son domaine de spécialités et sa capacité à l'intégrer dans une problématique plus large (cadre interarmes, état-major...) comporte deux parties :

- une interrogation sur les fonctions exercées en tant que sous-officier à partir du curriculum vitæ remis au jury ;
- des questions portant sur la connaissance du domaine de spécialités correspondant aux ESP présentées : organisation du domaine de spécialités concerné, formations entrant dans ce périmètre, missions, règles d'emploi ou de fonctionnement qui en relèvent.

Les examinateurs mettent en perspective le parcours professionnel du candidat et apprécient son aptitude à exercer des fonctions et des responsabilités de niveau supérieur dans la spécialité correspondant aux ESP présentées.

Toute note inférieure ou égale à 4 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

Rappel : cette épreuve porte sur le domaine de spécialités correspondant aux ESP présentées et non sur le domaine de spécialités du candidat.



#### 1.4. Épreuves de sport optionnelles et facultatives.

Les épreuves de sport sont optionnelles et facultatives.

Le candidat peut choisir de présenter jusqu'à quatre disciplines :

- un grimper chronométré de corde lisse (7 m de grimper effectif) : effectuer, en style libre, un grimper chronométré à la corde lisse ;
- des abdominaux ;
- une épreuve de natation (100 m nage libre + 10 m en apnée) : test chronométré ; départ plongé ou sauté du plot, le candidat doit parcourir 100 m sans interruption, dans un style de nage libre, puis entreprendre aussitôt après une apnée en immersion sur 10 m ;
- un test d'endurance pédestre (Cooper).

Toute épreuve non terminée ou non effectuée, ou dont la performance est inférieure à la performance correspondant à la note de 1 sur 20 est notée 0.

Toute performance qui se trouve comprise entre deux performances différant d'un point entraîne la note correspondant à la performance inférieure.

Ces épreuves se déroulent la veille des épreuves d'entretien.

La somme des points au dessus de la moyenne des notes obtenues à chaque épreuve effectuée, est additionnée au total des points de l'admissibilité et de l'admission des ESP.

Pour chaque épreuve, le protocole et le barème différencié par catégorie d'âge et de sexe sont décrits dans l'instruction n° 360/DEF/EMAT/BPO/ICE/34 du 5 avril 2007 relative au contrôle de la condition physique du militaire pour l'armée de terre.

#### 2. ORGANISMES CHARGÉS DES ÉPREUVES D'ADMISSION.

Les épreuves d'admission se dérouleront dans les écoles et centre de formation figurant dans le tableau ci-dessous. La convocation des candidats déclarés admissibles et l'organisation du déroulement des épreuves d'admission incombent à ces derniers.

ESP/SPECIALITÉS.		SIÈGE DES ÉPREUVES ORALES.
Aéromobilité.	AER	École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT) - Le Cannet-des-Maures
Combat des blindés.	BLD	École d'application de l'arme blindée cavalerie (EAABC) - Saumur
Combat de l'infanterie.	INF	École d'application de l'infanterie (EAI) - Montpellier
Défense sol-air.	DSA	École d'application de l'artillerie (EAA) - Draguignan
Feux dans la profondeur.	FDP	
Défense nucléaire, biologique et chimique.	NBC	Centre de défense NBC (CDNBC) - Draguignan
Emploi des forces.	EMP	École d'état-major (EEM) - Compiègne
Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	EPS	Centre national des sports de la défense (CNSD) - Fontainebleau
Légion étrangère.	LEG	Commandement de la légion étrangère (COMLE) - Aubagne
Maintenance.	MAI	École supérieure et d'application du matériel de l'armée de terre (ESAM) - Bourges
Mouvements - ravitaillements.	MVT	Écoles de la logistique et du train (ELT) - Tours
Musique.	MUS	Conservatoire militaire de musique de l'armée de terre (CMMAT) - Versailles-Satory
Combat et techniques du génie.	GEN	École supérieure et d'application du génie(ESAG) - Angers
Techniques d'opérations d'infrastructure.	TOI	
Sécurité.	SEC	
Administration.	ADM	École militaire supérieure d'administration et de management (EMSAM) - Montpellier
Gestion des ressources humaines.	GRH	
Soutien de l'homme.	SDH	
Communication.	COM	
Pilotage - comptabilité - budget - finances.	PBF	
Renseignement.	RGE	Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de terre (CEERAT) - Saumur
Santé.	SAN	Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) - Paris
Systèmes d'information et de communications.	SIC	École supérieure et d'application des transmissions (ESAT) - Cesson-Sévigné

ANNEXE III.  
**JURYS ET CELLULE DE MISE EN OEUVRE.**

**1. JURYS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

Les officiers et le personnel civil désirant faire acte de candidature adresseront leur demande par message à la DRHAT/CCM/CAR (TERRE DRHAT PARIS, intéresse CCM/CAR) avant le 15 juillet 2009.

Le message de candidature devra comporter les renseignements suivants :

- grade ou titre (clair et abrégé), nom et prénom ;
- n° identifiant défense ;
- sexe ;
- arme et domaine de gestion ;
- unité d'appartenance (adresse, adresse télégraphique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) ;
- diplôme(s) détenu(s).

FONCTION.	BESOINS.	GRADE ET DIPLÔME REQUIS.	À FOURNIR À LA DRHAT/SDRR/BC.
Président de la commission d'admissibilité et vice-président du jury des concours.	1 titulaire 1 suppléant	Officier général	Nomination à charge EMAT/CAB avant le 1er septembre 2009
Adjoint au vice-président.	1 titulaire 1 suppléant	Colonel BEMS/BT	
Concepteur et correcteur de l'épreuve d'analyse de texte.	12 titulaires 5 suppléants	Officier supérieur ou capitaine après TC DEM/DT	
Concepteur et correcteur de l'épreuve de QCM de langue anglaise.	1 titulaire 1 suppléant	Officier ou civil CMLPE 3 ou CAPES	
Concepteur et correcteur de l'épreuve de QCM de culture générale.	1 titulaire 1 suppléant	Officier DEM ou EMS 1	

**2. JURY DES ÉPREUVES D'ADMISSION**

**2.1. Composition et désignation des jurys des épreuves orales d'admission.**

Il appartient à chaque commandant d'école ou de centre de formation, siège des épreuves orales d'un ou plusieurs domaines de spécialités (ESP), de proposer la composition nominative des jurys par message adressé à COFAT CONCOURS VINCENNES et à TERRE DRHAT PARIS (intéresse CCM/CAR), pour le 1<sup>er</sup> juin 2009.

À savoir, par ESP :

**1. Épreuve d'aptitude générale : 2 examinateurs :**

- examinateur 1 : le commandant (ou son adjoint) d'école ou du centre de formation (1 titulaire et 1 suppléant) ;
- examinateur 2 : 1 officier supérieur (1 titulaire et 1 suppléant).

2. Épreuve de connaissance du domaine de spécialités : autant d'examineurs que de besoin (titulaires et suppléants).

3. Épreuves de sport optionnelles et facultatives : 1 officier (titulaire et suppléant) chargé de l'organisation et de l'exécution de ces épreuves.

Le message de propositions devra comporter pour chaque membre les renseignements suivants : grade (clair et abrégé), nom et prénom ; qualité : titulaire ou suppléant ; n° matricule ; sexe ; arme et domaine de gestion ; unité d'appartenance (adresse, adresse télégraphique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) ; diplôme(s) détenu(s).

## 2.2. Rappels concernant les jurys des épreuves orales d'admission.

Il est rappelé que les candidats aux ESP d'une spécialité donnée doivent être interrogés dans des conditions identiques. Pour l'épreuve de « connaissance du domaine de spécialités », les examinateurs nommés au titre d'une spécialité devront participer à l'interrogation de l'ensemble des candidats de cette spécialité, quelque soit le domaine de spécialités d'origine de ces candidats.

Un officier peut assurer la fonction d'examineur dans différents domaines de spécialités ou être chargé des épreuves de sport.

La recherche des officiers examinateurs sera effectuée directement par les organismes chargés des épreuves d'admission, en priorité parmi les officiers d'encadrement de l'école. Les besoins correspondant à des cas particuliers seront exprimés, dans les meilleurs délais, à la DRHAT/CCM/CAR.

## 3. CELLULE DE MISE EN ŒUVRE.

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge de la région terre Sud-Ouest (RT SO).

Les noms sont à fournir pour le 22 juin 2009, par message adressé à COFAT CONCOURS VINCENNES.

La désignation du personnel engagé à servir dans la réserve (ESR) (titulaire) est à la charge de la DRHAT.

**Attention** : les traitants en bureautique doivent impérativement maîtriser les logiciels « Word » et surtout « Excel ».

PÉRIODES DE PRÉSENCE.	LIEU.	NOMBRE.		FONCTION - PROFIL.
		TITULAIRES (ESR DRHAT).	SUPLÉANTS D'ACTIVE.	
Du 31 août au 18 septembre. Du 12 au 23 octobre. Du 30 novembre au 11 décembre.	Toutes les périodes se déroulent au DRHAT / SDRR / BC (Fort-Neuf de Vincennes).	1	1	Chef de cellule : minimum capitaine.
Du 1er au 18 septembre. Du 12 au 23 octobre. Du 30 novembre au 11 décembre.		4	2	Traitant : sous-officier supérieur.
Du 31 août au 18 septembre. Du 12 au 23 octobre. Du 30 novembre au 11 décembre.		2	1	Traitant en bureautique : sous-officier supérieur.